




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-36266-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.648**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : SAISON CULTURELLE 'ALBERT CAMUS' - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE
TRANSPORT, HEBERGEMENT ET RESTAURATION**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Cité du Livre

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 18/11/13

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : SAISON CULTURELLE 'ALBERT CAMUS' - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT, HEBERGEMENT ET RESTAURATION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'exposition « Albert Camus, citoyen du monde » se tient du 05 octobre 2013 au 05 janvier 2014 dans la galerie Zola de la Cité du livre.

La programmation d'une « saison culturelle » accompagnant l'exposition est organisée autour de trois temps forts :

- Le week-end d'inauguration, qui a eu lieu les 05 et 06 octobre 2013 ;
- Le 07 novembre 2013, date anniversaire des 100 ans de la naissance d'Albert Camus ;
- Le week-end des 14 et 15 décembre, date anniversaire de la dernière conférence donnée par Camus, et qui s'est tenue à Aix-en-Provence.

Cette programmation ambitieuse prévoit les 14 et 15 décembre 2013 la venue de personnalités, de grands noms de la littérature, d'acteurs, etc., soit environ 25 invités pour des débats avec le public ou des tables-rondes. Ces invités viennent de France ou d'ailleurs, et leurs frais de déplacement, d'hébergement, et restauration seront pris en charge par la Ville durant leur temps de séjour (*soit 1 à 2 jours selon la distance*), sur les marchés en cours (titres de transport P13001) et les codes pertinents correspondants.

A ce jour, la liste des invités n'est pas définitive, la prise en charge ne concernera que les personnalités présentes.

Les montants estimatifs pour l'ensemble des personnalités sont les suivants :

- Hébergement en hôtel = 5 000 € TTC
- Restauration = 3 500 € TTC
- Transport (avion, train) = 12 000 € TTC

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la prise en charge par la Ville des frais précités pour chacune des personnalités présentes ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur le budget général de la Ville, sur les crédits 2013 qui présentent les disponibilités suffisantes, sur la ligne budgétaire 92321 6233 2585.

2013.648 - SAISON CULTURELLE 'ALBERT CAMUS' - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT, HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Présents et représentés	: 43
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**